



POINT PRESSE CIIP DU 21 JUIN 2013

Intervention de
Madame la Ministre Elisabeth Baume-Schneider (EBS), présidente sortante
et de
Monsieur le Conseiller d'Etat Charles Beer (CHB), président entrant

1. **Accueil et introduction, bilan de la présidente sortante (EBS)**
2. **Reprise de la présidence et Programme d'activités (CHB)**
3. **Généralisation du PER à la prochaine rentrée (EBS)**
4. **Introduction de l'anglais au degré primaire (CHB)**
- 5-6. **Situation de l'emploi et risques contenus de pénurie (EBS et CHB)**
7. **Questions-réponses**

Seuls les propos tenus font foi

1) Accueil et introduction, bilan de la présidente sortante (EBS)

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir et l'honneur d'ouvrir cette conférence de presse en vous accueillant au siège de la CIIP. Notre Conférence est peu coutumière de ce genre de rendez-vous médiatique. Nous avons toutefois estimé utile, au moment du passage de témoin à la présidence de la CIIP, d'évoquer avec vous nos priorités actuelles et les étapes qui seront franchies lors de la prochaine rentrée scolaire dans la réalisation de *l'Espace romand de la formation*.

Selon les statuts de la CIIP, la présidence est exercée par mandat de quatre ans non immédiatement renouvelable. A la fin de ce mois, je remettrai, avec émotion et plaisir, au vice-président en exercice la charge présidentielle qui m'avait été confiée lors de l'Assemblée plénière de mai 2009.

J'ai eu la chance d'exercer ce mandat dans une période marquante pour la concrétisation progressive de nos objectifs d'harmonisation de la scolarité obligatoire. Ces dernières années auront vu en effet entrer en vigueur, le 1^{er} août 2009, le **Concordat national HarmoS** et la **Convention scolaire romande**, adoptés tous deux en juin 2007 et rapidement ratifiés par tous les cantons de la CIIP en tant que cadre de mise en œuvre des articles constitutionnels sur l'éducation largement acceptés au printemps 2006. Puis les cantons francophones et bilingues, sans le Tessin, adoptèrent en septembre 2009 le **Plan d'études romand**, au terme de dix ans d'élaboration et de consultation, et autorisèrent l'année suivante sa publication, puis son introduction progressive.

Au cours de l'année 2011, nous avons revu l'organisation structurelle et financière de notre Conférence, en réactualisant en fin d'année nos statuts et en adoptant, à l'unanimité comme il se doit, un règlement financier et un règlement de fonctionnement couvrant l'ensemble de nos activités, ainsi qu'un règlement d'application de la Convention scolaire romande pour ce qui concerne la scolarité obligatoire. L'ensemble des dispositions qui en découlent et les mandats des organes permanents qui, dans le cadre du système de milice intercantonal, constituent la force de travail de la CIIP, ont été ensuite remis à jour de manière à gagner en efficacité et en transparence dans l'accomplissement de leurs tâches. Le tout est visible sur notre site internet, régulièrement mis à jour.

En tant que présidente, j'aurai également eu le plaisir d'inaugurer une collaboration partiellement nouvelle, visant à informer périodiquement les délégations parlementaires de tous les cantons signataires de la Convention scolaire romande, dans le cadre de deux rencontres annuelles avec la **Commission interparlementaire de surveillance de la Convention scolaire romande (CIP-CSR)**. Nous avons mis sur pied, à partir des précédents statuts de 1996, un Conseil de la coordination comprenant déjà quelques députés de chaque canton. Afin d'enrichir les débats avec nos législatifs respectifs et de donner du sens à la dimension romande, nous avons décidé en 2007 de placer la Convention scolaire romande dans le cadre général de la *Convention des conventions*, plus connue aujourd'hui sous son nom de *CoParl*, permettant le contrôle de la mise en œuvre d'accords intercantonaux par une délégation de

chaque Grand Conseil. La CIP-CSR compte de ce fait 7 x 7 députés, auxquels nous rendons compte de nos budgets, de nos activités et, surtout, de la mise en œuvre progressive de la Convention scolaire romande dans le domaine de la scolarité obligatoire.

Je crois pouvoir affirmer que cet échange régulier d'informations et de suggestions porte ses fruits et que les commissions de l'enseignement ou de la formation, respectivement des affaires extérieures des Grands Conseils de toute la Suisse romande, saisissent désormais mieux les finalités et les particularités de ce travail intercantonal dans le domaine de « l'instruction publique ». Leurs propositions, requêtes ou critiques sont autant de signe de la vitalité de notre partenariat et de notre volonté de construire et développer un véritable espace romand de la formation. C'est là très certainement une particularité romande et un facteur important de lisibilité de l'Espace romand que nous cherchons à développer; les députés ont d'ailleurs souhaité que nous leur fournissions progressivement divers indicateurs touchant le système de formation, qui vont nous permettre en quelque sorte de cartographier cet espace et d'en améliorer la lisibilité.

Sans forfanterie mais avec confiance, j'ai le sentiment de confier à mon successeur un instrument de coordination et de collaboration intercantionales en bon état de marche, très engagé dans la réalisation d'une nouvelle génération de moyens d'enseignement conformes au Plan d'études romand et dans la mise en œuvre d'un programme d'activité que je lui laisserai le soin de vous présenter.

Il me tient à cœur de remercier tous mes collègues Conseillères et Conseillers d'Etat, les cadres et collaborateurs de leurs Départements tout comme ceux de notre Secrétariat général ici à Neuchâtel, les associations professionnelles faitières des enseignants, des parents et des chefs d'établissement qui sont nos partenaires, à tous les degrés et dans tous les types de formation, ainsi que la Conférence nationale CDIP et sa présidente, notre collègue Isabelle Chassot, pour leur collaboration et leur soutien dans l'accomplissement des tâches qui nous sont confiées.

2) Reprise de la présidence et Programme d'activités (CHB)

Mesdames et Messieurs,

Ma collègue Elisabeth Baume-Schneider, à laquelle j'ai l'honneur de succéder, me passe le témoin et je tiens à la remercier pour les avancées que sa très efficace et très agréable présidence de la CIIP a permis de réaliser.

Je prends le relais et me réjouis d'exercer à mon tour cette fonction de *primus inter pares*. Il me reste peu de temps, car, comme vous le savez, mon mandat de Conseiller d'Etat prendra fin à Genève au terme de cette année. Je vais garder le rythme de la CIIP pour exercer cette fonction présidentielle avec la conviction, l'engagement et l'esprit de coopération et de solidarité inhérents au travail intercantonal, tout particulièrement dans le contexte de la formation, de l'instruction et de la culture sur lesquelles les cantons exercent intégralement ou presque leur compétence.

Le cap et les orientations politiques de nos activités communes sont d'ailleurs tracés et annoncés, puisque nous nous sommes donné un **nouveau programme d'activité**. Celui-ci devra nous conduire jusqu'à fin 2015, vers une nouvelle étape décisive de réalisation de l'espace romand. Au passage, nous profitons de mettre les pendules romandes à l'heure en fixant la même échéance à la période administrative d'une part et au programme politique d'autre part, de manière à actualiser simultanément par la suite nos priorités et les mandats de nos organes permanents.

Nous avons ainsi conçu un programme structuré, resserré autour de sept priorités politiques et dix domaines d'activités et de planification, auxquels correspondent également l'organisation de la CIIP et ses moyens d'action. En plus de la réalisation de l'*Espace romand de la formation* et des actions propres à chaque degré scolaire (sauf le tertiaire, coordonné dans d'autres instances que la CIIP), nous voulons porter un accent particulier sur la politique des langues et la politique culturelle.

Sans développer le détail de ce programme (que vous trouvez dans la documentation qui vous a été remise), je me limite à citer les **priorités politiques**

de la CIIP. Nous y reviendrons sans doute plus en détail au moment des questions :

1. ***Mise en œuvre de la Convention scolaire romande, laquelle constitue le fondement légitime et le cap fédérateur pour l'avenir.***
2. ***Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, qui indique l'ambition et le cœur de la coopération intercantonale : promouvoir une école inclusive qui, peu à peu, renonce aux solutions séparatives pour ces élèves.***
3. ***Développement et adéquation des diverses filières de maturité.***
4. ***Attractivité et coordination de la formation des enseignants.***
5. ***Médiation culturelle pour les jeunes publics.***
6. ***Apprentissage et promotion de la langue française, qui inclut également notre résolution à défendre l'édition et la lecture.***
7. ***Compréhension mutuelle et apprentissage des langues nationales.***

Vous ne serez pas surpris d'y trouver ce dernier objectif politique à l'heure où l'association faîtière des enseignants alémaniques – le LCH – et un parti national – l'UDC – proposent, chacun avec des arguments différents voire opposés, de repousser l'enseignement du français au cycle d'orientation et d'en faire une simple branche à option au degré primaire. En Suisse romande, l'enseignement de l'allemand reste une discipline fondamentale, pour laquelle nous introduirons, à partir de l'année 2014 et progressivement depuis la cinquième année, de nouveaux moyens d'enseignement. Nous continuerons à accorder également des moyens à la formation des enseignants. Dès lors, nous ne pourrions accepter de voir dévaluer la place du français et de son enseignement en Suisse alémanique. Le concordat HarmoS, ainsi que la Loi fédérale sur les langues, tous deux adoptés en 2007, ne l'autoriseraient d'ailleurs pas et nous savons gré à nos collègues directrices et directeurs de l'instruction publique des cantons alémaniques de soutenir, dans leur grande majorité, cet engagement commun en faveur des langues nationales.

Notre Conférence compte bien poursuivre son engagement pour le renforcement du français comme langue de scolarisation et, pour un nombre important de nos élèves, comme langue d'accueil. Elle le fera également au travers de la promotion de la lecture et du livre sur le plan romand, qui figurent au rang des priorités du Programme de travail 2013-2015 de la CIIP.

3) **Généralisation du PER à la prochaine rentrée (EBS)**

Nous souhaiterions mettre l'accent sur trois éléments marquants de la prochaine rentrée scolaire, à savoir la généralisation de l'usage du Plan d'études romand dans toute la scolarité obligatoire, l'introduction de l'enseignement de l'anglais au degré primaire et la situation globale pour l'emploi des enseignants dans les cantons francophones.

Tout d'abord, après son adoption en 2009, sa publication en 2010 et le début de son introduction dans les premières années de chaque cycle à la rentrée 2011 - et au moment même où nos collègues alémaniques auront mis en consultation leur proposition de *Lehrplan 21* -, nous verrons à la prochaine rentrée se généraliser l'usage du Plan d'études romand dans toutes les années scolaires de tous les cantons, à l'exception de la dernière année du primaire dans le canton de Fribourg où l'introduction aboutira dans une année. Ainsi, pour la première fois de l'histoire, la quasi-totalité des élèves des onze années de scolarité obligatoire travaillera sur la base d'objectifs communs d'apprentissage. Ce qui avait été initié il y a quelques années depuis l'espace BEJUNE et qui apparaissait comme un défi insurmontable à l'échelle romande, aujourd'hui, en 2013, devient une réalité concrète pour les familles habitant cette région.

Pour que l'on puisse véritablement affirmer que l'enseignement est conforme au PER, il faut bien sûr considérer la combinaison entre des enseignants bien préparés, des moyens d'enseignement réactualisés et adaptés, et des instruments d'évaluation conformes aux attentes et aux progressions fixées dans le plan d'études. Ce n'est donc pas du jour au lendemain que tout ceci se met en place. Mais on voit peu à peu cette harmonisation devenir réalité, tout en respectant les distinctions qu'apportent l'usage de la marge de manœuvre

cantonale tolérée dans la Convention scolaire romande et de celle qu'il nous faut laisser aux enseignants pour s'approprier le PER et les moyens d'enseignement qui l'accompagnent.

Prenons un exemple : c'est sans doute actuellement en mathématiques au cycle d'orientation que le PER est le mieux implanté, sachant que tous les cantons introduiront cet automne en 11^e et dernière année le moyen d'enseignement romand et que ce manuel a reçu partout un excellent accueil et semble combler les enseignants. Mais, simultanément, chaque canton peut apporter des précisions et des compléments à cette part commune, en fonction surtout de son organisation particulière du 3^e cycle, ce que la plupart n'ont pas manqué de faire.

En histoire et en géographie par contre, les nouveaux moyens conformes au PER sont en cours d'élaboration. Un moyen romand de géographie vient de sortir de presse pour la 5^e année et un moyen d'histoire pour 5^e et 6^e paraîtra en 2014, les années subséquentes suivant directement. Nous commencerons cet automne la rédaction des moyens pour le troisième cycle, qui pourront être progressivement introduits à partir de la rentrée 2015.

Il faut donc compter avec une période de transition quant à la réalisation de toutes les intentions du PER, le système ne pouvant produire et introduire les ressources didactiques en quelques coups de pinceau et le corps enseignant ne pouvant les intégrer simultanément dans toutes les disciplines.

Grosso modo, j'observe qu'il a fallu dix ans pour réaliser le Plan d'études romand (de 1999 à 2009, entre les premiers travaux de conception et l'aboutissement du PER au terme d'une très large consultation conduite en profondeur) et qu'il faudra dix ans pour parvenir à fournir les moyens d'enseignement et les ressources didactiques dans la plupart des disciplines (soit de 2009 à 2019), ainsi que les instruments d'évaluation correspondants. Les travaux y relatifs constituent un lourd investissement et mobilisent beaucoup de monde dans le cadre du travail intercantonal. Mais cette relative « lenteur », ou plus exactement cette « progression raisonnée » s'avère être un gage de réalisme et de qualité. Ce travail s'effectue d'ailleurs en bonne intelligence avec les associations d'enseignants et de chefs d'établissement et les Hautes Ecoles pédagogiques, acteurs clefs de cette mise en place.

4) Introduction de l'anglais au degré primaire (CHB)

Conformément à la *stratégie des langues* adoptée en 2004 par la CDIP et inscrite à l'article 4 du concordat HarmoS, l'introduction de l'anglais au degré primaire s'inscrit dans cette exigence et dans notre résolution commune.

Les premières décisions romandes à ce sujet datent de 2003, donnant lieu par la suite à de nombreux travaux et réflexions communs. Le choix des moyens d'enseignement est le résultat d'un appel d'offres public lancé par la CIIP sur le marché international. L'attribution du mandat à l'éditeur *Cambridge University Press* incluait en toute logique l'organisation d'une phase pilote. C'est ainsi que la version initiale du moyen proposé pour la 7^e année a été testée dans une quarantaine de classes, avec accompagnement par des groupes d'enseignants de tous les cantons et une évaluation continue par l'IRDP, notre institut de recherche. Cette phase de mise au point a compris des enquêtes de satisfaction auprès des enseignants, des élèves et de leurs parents, afin de conduire à l'adaptation du moyen au PER et aux particularités romandes. Le taux de motivation pour la nouvelle discipline et de satisfaction face aux moyens proposés est très élevé et nous réjouit. Le moyen *More!* introduit cet automne en 7^e année est donc le résultat de travaux préparatoires intensifs durant deux ans, et il en ira de même des moyens qui suivront chaque année jusqu'en 11^e.

Une règle importante a été convenue dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande, à savoir que chaque canton dispose d'une marge de manœuvre de trois ans au plus, à dater de la mise à disposition de celui-ci par la CIIP, pour l'introduction d'un moyen d'enseignement officiel, développé et adopté en commun. Ce délai a pour but de permettre à chaque canton de mettre en place les conditions cadre propices à cette introduction, qui peuvent varier en fonction de modifications légales ou structurelles. C'est ainsi que Genève a décalé d'une année l'introduction de l'anglais, soit à la rentrée 2014, du fait de la réintroduction du mercredi matin dans la semaine scolaire, et le canton de Vaud de deux années, soit à la rentrée 2015, en fonction de toute la mise en œuvre de la LEO, loi sur l'école obligatoire, qui entrera en vigueur cet automne. Les cinq autres cantons procéderont à cette généralisation cet automne.

Les conditions cadre que je viens d'évoquer peuvent d'ailleurs varier d'un canton à l'autre, notamment lorsqu'il s'agit de préciser qui – du généraliste titulaire au spécialiste de la discipline ou d'une formule par échange de disciplines entre enseignants d'un même établissement – sera habilité et chargé d'assurer les cours d'anglais au primaire. Généralement, le temps d'enseignement consacré à l'anglais sera de deux périodes par semaine, soit entre 90 et 100 minutes hebdomadaires réparties en plusieurs séquences. La CIIP a développé un complément au PER, de manière à définir sur cinq années d'apprentissage les progressions et l'acquisition des connaissances et compétences en anglais, conduisant les élèves à atteindre au terme de la scolarité obligatoire un niveau A2.2 selon le *Cadre européen de référence pour les langues*, correspondant aux standards nationaux de formation définis par la CDIP dans le cadre d'HarmoS. Ce premier complément au PER, dont je rappelle au passage le caractère évolutif, est mis en vigueur au moment de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement d'anglais, selon le calendrier évoqué précédemment.

Il s'agit d'une discipline supplémentaire au degré primaire, qui exige beaucoup de la part des élèves et des enseignants, mais nous ne considérons pas qu'elle intervient trop tôt et qu'elle va saturer les capacités d'apprentissage des élèves. Aujourd'hui, les compétences linguistiques dans la langue locale de scolarisation et dans deux langues étrangères sont partie intégrante du bagage de connaissances et de compétences nécessaire à la poursuite de sa formation et à l'intégration sociale et professionnelle ; d'autant plus pour de jeunes Suisses et Suissesses dans le contexte culturel, géographique et économique qui est le nôtre. Nous prenons bonne note et comprenons les griefs du Syndicat des enseignants romands (SER), qui nous incitent à étudier comment améliorer les conditions de travail sur les langues, tout en restant réalistes quant aux possibilités concrètes. En revanche, nous ne pouvons pas partager les propos tenus samedi dernier par l'Association faïtière alémanique et ferons notre possible pour que l'apprentissage du français ne soit ni relégué ni sacrifié outre Sarine : seconde langue nationale et anglais doivent pouvoir être enseignés en 7^e et 8^e années et leurs apprentissages doivent pouvoir se soutenir et s'enrichir mutuellement. Les autorités de la CIIP en sont convaincues et s'y engageront sur le plan national.

5) **Situation de l'emploi et risques contenus de pénurie (EBS)**

Nous souhaitons également nous exprimer ici sur les perspectives actuelles d'emploi, respectivement sur les risques de pénuries d'enseignants au niveau romand. Car la mise en œuvre de l'harmonisation et de ses ambitions exige bien entendu des enseignants motivés et qualifiés. Les médias alémaniques, depuis une dizaine d'années déjà, brossent un tableau assez alarmiste pour leur région. Les faits sont toutefois diversifiés selon les lieux. Il est vrai que les grands cantons alémaniques du plateau suisse et du nord-ouest font face chaque année à de grandes difficultés pour repourvoir les postes vacants ou nouveaux. La croissance démographique dans ces régions, comme sur l'ouest du plateau suisse en Romandie, crée un appel d'air, que la mise en œuvre des structures harmonisées prévues dans le concordat HarmoS – par exemple à l'articulation du primaire et du secondaire en Argovie ou dans les deux Bâle ou de par la création d'une première année enfantine dans le canton de Fribourg ou l'instauration du mercredi matin d'école à Genève – renforce actuellement. A ce jour par exemple, près de 170 enseignants sont encore recherchés en Argovie. Une étude conduite en Suisse alémanique par l'Association des chefs d'établissement, en collaboration avec un hebdomadaire zurichois, montre que la pénurie reste fort menaçante dans certains degrés, pour certaines disciplines au secondaire et, plus encore, dans l'enseignement spécialisé.

Nous pouvons nous montrer beaucoup plus rassurants pour la Suisse romande. La situation n'est certes pas pléthorique, mais n'a pas à être présentée en des termes aussi dramatiques qu'outre Sarine. Celle du canton du Jura est par exemple à surveiller de manière attentive, du fait en particulier d'un âge moyen élevé du corps enseignant et des effets des mesures d'assainissement de la caisse de pensions.

Ce qui est en premier lieu réjouissant, c'est que l'on constate un attrait croissant pour la formation d'enseignants et toutes les Hautes Ecoles pédagogiques ou institutions universitaires similaires ont fortement augmenté leurs effectifs depuis quelques années. Ceci se constate d'ailleurs sur l'ensemble du pays, vu les mesures prises par les Directions d'instruction publique et les rectorats des Hautes Ecoles.

De manière générale, la situation pour la prochaine rentrée est plutôt satisfaisante en Suisse romande quant aux engagements, sachant que, traditionnellement, la recherche de titulaires est plus difficile pour certaines disciplines au secondaire I (mathématiques, sciences naturelles, langues étrangères, économie familiale), mais ceci n'a rien d'exceptionnel et autorise des solutions qui maintiennent le niveau de qualité requis.

Nous n'aurons guère besoin ici d'ouvrir, comme dans les cantons alémaniques évoqués, des parcours de formation « raccourcis » pour des personnes de plus de trente ans au bénéfice d'autres formations professionnelles et d'autres expériences de vie - dont celle de parent - ces formules étant désormais reconnues par la CDIP en fonction de conditions et de critères de sélection et de qualification dûment définis. Ou alors de telles formules de formation sont développées sur une base volontariste, comme par exemple celle touchant la validation des acquis, dans le souci de faciliter certaines reconversions et de valoriser l'attractivité du métier.

Les inquiétudes portent en Suisse romande non sur un risque de pénurie au moment de repourvoir les postes, mais sur un risque marqué de manque de remplaçants en cours d'année scolaire. Diverses formules sont déjà analysées dans les cantons pour y faire face, impliquant souvent les HEP.

6) Situation de l'emploi et risques contenus de pénurie (suite - CHB)

Cette année, en fait, la crainte d'un manque de titulaires est le plus souvent une conséquence des mesures de recapitalisation et de restructuration qu'ont dû ou que vont devoir prendre la plupart des cantons pour l'assainissement des caisses de pension de la fonction publique. A Genève plus particulièrement, nous vivons un nombre exceptionnellement élevé de départs en retraite anticipée du fait de la suppression annoncée (ou de l'effet d'annonce par des partis politiques) du programme d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) dont la loi est actuellement examinée par le parlement. C'est un constat que l'on peut faire également, quoique dans une moindre ampleur, à Fribourg, Berne et Neuchâtel.

A l'automne 2012, la CIIP a mis sur pied une conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE), qui regroupe les huit recteurs des institutions de formation d'enseignants (HEP et IUFE) et huit chefs de service, à raison d'un par canton. Cette conférence s'occupe actuellement de préparer des tableaux prévisionnels fondés sur le nombre d'étudiants et de diplômés d'une part, sur le nombre de départs en retraite, de congés et départs anticipés, et sur le nombre de postes nouveaux d'autre part. Mais ceci n'a rien d'une science exacte vu les multiples paramètres qui ne peuvent être sous contrôle. Grâce à la reconnaissance des diplômés, nous espérons toutefois mieux utiliser les possibilités de mobilité professionnelle et anticiper à l'échelle romande l'évolution de l'emploi sur trois ans.

7) Ouverture de la phase de questions-réponses (CHB)

A la suite de ces explications et commentaires généraux, nous nous tenons tous deux à votre disposition pour des questions, puis par la suite pour d'éventuelles interviews.

Nous vous remercions de votre attention.

Neuchâtel, le 21 juin 2013.